

L'archivage pérenne : une activité transverse

Le CINES donne la définition suivante de l'archivage pérenne, pour lequel il est officiellement mandaté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) depuis 2008 : « *L'archivage pérenne du document numérique a pour objet d'assurer une triple fonction : conserver le document, le rendre accessible et en préserver l'intelligibilité ; l'ensemble de ces services étant rendu sur le très long terme* ». La question de l'archivage pérenne ne concerne donc pas seulement la compréhension des informations numériques elles-mêmes mais également leur accès permanent.

Dans le cadre de la Bibliothèque scientifique numérique, plusieurs types d'objets électroniques ont besoin d'être conservés :

- **la production des établissements**, notamment les thèses dont le signalement est confié à l'ABES et l'archivage au CINES par l'arrêté du 6 août 2006, les documents pédagogiques, la production scientifique et les archives administratives, que la loi a confiées aux archives départementales ou nationales et pour lesquelles le CINES a obtenu un agrément du service interministériel des Archives de France pour leur conservation ;
- **les données issues d'opérations de numérisation**, tels les documents analogiques reproduits sous forme numérique, les collections patrimoniales comme sources de la recherche ou encore les thèses numérisées ;
- **les ressources acquises auprès d'autres producteurs** parmi lesquelles l'édition électronique ou le livre numérique. Les données brutes de la recherche, produites dans le cadre du calcul intensif, de la simulation ou de mesures, sont pour l'instant exclues du périmètre étudié ; une enquête est actuellement menée par la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (MISTRD) pour en faire l'inventaire, puis en estimer le volume et les spécificités.

Il est évident que cette typologie de données fait de la préservation numérique à long terme, et donc du groupe de travail BSN 6 « archivage pérenne », une activité transverse, qui sera amenée à interagir avec les autres groupes fonctionnels de la BSN, et en particulier BSN 1 (acquisition d'archives), BSN 2 (accès et hébergement) également transverse à BSN, BSN 4 (archives ouvertes), BSN 5 (numérisation) ou encore BSN 7 (édition scientifique). Ce segment doit constituer un des lieux visibles des coopérations et mutualisations requises par la politique nationale portée au niveau interministériel.

Le groupe de travail a repris pour l'essentiel les préconisations faites dans le cadre du *Schéma numérique des bibliothèques*¹ dans lequel le CINES était impliqué pour le volet conservation numérique, ou encore celles formulées par la *Commission Bibliothèques numériques*². Ces recommandations ont fait l'objet de discussions avec d'autres groupes de travail de la BSN, d'une relecture en comité de pilotage avant leur inclusion dans le rapport final qui a été publié. Elles peuvent être synthétisées en trois points, visant à faciliter l'accès de la communauté aux services d'archivage pérenne, d'hébergement et de diffusion et à favoriser les collaborations interministérielles :

- **l'extension de la mission de conservation des thèses électroniques** du CINES à l'ensemble de la production numérique susceptible d'intégrer la BSN ;
- **la mise en place d'un label BSN** validant l'intérêt scientifique et la qualité technique d'un corpus numérique quelle que soit son origine (numérisation, acquisition, archive ouverte), en contrepartie duquel les services d'archivage et d'accès seraient proposés, avec un financement direct par l'État ;
- **la participation de la BSN** à la création et l'animation d'un groupement indépendant fédérant les acteurs nationaux de la préservation numérique, tel que préconisé dans les rapports Racine ou Carbone, avec l'appui éventuel du groupe PIN³ au sein de l'association Aristote, laquelle devra être missionnée pour cela.

Ce document de référence sert de base à l'élaboration de la stratégie de la BSN. Les actions prioritaires à entreprendre en 2012 en ont été tirées, pour être présentées notamment lors de la journée des Bibliothèques universitaires et de l'IST, organisée au MESR le 5 avril, ou encore lors de la journée BSN qui s'est tenue à Cachan le 4 juillet dernier.

Olivier Rouchon

Responsable du département Archivage et diffusion, CINES

olivier.rouchon@cines.fr

¹ Racine B., Rapport *Schéma numérique des bibliothèques*, élaboré dans le cadre du Conseil du Livre, 2009.

http://www.ddm.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_Rapport_Racine.pdf

² Carbone P., Rapport *Commission Bibliothèques numériques*, 2011.

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2011/94/8/Commission_Bibliothèques_numériques_Rapport_2011_213948.pdf

³ Groupe de travail Pérennisation de l'information numérique (PIN). <http://pin.association-aristote.fr/>